

Extrait du Communauté des paroisses du Littoral Ouest

<http://www.cplittoralouest.catholique.fr/spip.php?article1686>

Terreur et Terrorisme

- Communauté des paroisses -



Date de mise en ligne : lundi 7 décembre 2015

Copyright © Communauté des paroisses du Littoral Ouest - Tous droits

réservés

[Olivier l'Echappé de l'Académie Catholique vient de faire une communication sur Kto, sur le terrorisme](#). De son intervention, à l'intention de ceux qui n'ont pas vu cette séquence, on peut résumer quelques points intéressants :

Le mot terreur (et terrorisme) est assez récent, remontant à la Révolution Française. Son origine française est avérée. Le Régime de Robespierre est bien qualifié de Terreur.

Le mot semble devoir s'appliquer, toujours de manière péjorative, à de multiples situations, allant d'un terrorisme d'État au bien connu terrorisme intellectuel. A l'évidence, le concept souffre d'un effort insuffisant de définition..On compte une centaine de définitions.

Le catéchisme de l'Église catholique condamne fermement le terrorisme, lorsqu'il menace, blesse et tue sans discrimination. Ce texte rappelle que l'usage systématique de la terreur est moralement illégitime, comme contraire à la dignité de la personne et au cinquième commandement. Pour le Pape François, le comportement de Daech relève d'un « phénomène de terrorisme d'une ampleur inimaginable » et, devant cette violence il est licite d'arrêter l'agression, voire d'accepter le tyrannicide.

Un grand nombre d'organisations politiques ou criminelles ont cependant recouru au terrorisme pour faire avancer leur cause ou en retirer des profits. Des partis de gauche comme de droite, des groupes nationalistes, religieux ou révolutionnaires, voire des États, ont commis des actes de terrorisme. Une constante du terrorisme est l'usage in-discriminé de la violence meurtrière à l'égard de civils dans le but de promouvoir un groupe, une cause ou un individu, ou encore de pratiquer l'extorsion à large échelle (mafias, cartels de la drogue, etc.).

Les papes Jean-Paul II et François ont reconnu la licéité de réponse à l'agression terroriste, mais en précisant les limites :

Limite juridique car tenant compte de l'État de Droit. Face aux violences terroristes, un État de Droit doit continuer à respecter les droits des personnes et les libertés publiques. Guantánamo est malheureusement un exemple à ne pas suivre.

Limite éthique : lutter contre le terrorisme, ses effets et conséquences, requiert d'en connaître les causes, l'origine de ces situations.

ndlr :

A l'église d'Etables-sur-mer, le sacrifice des recteurs, prier et vicaires est gravé dans le marbre. Ils furent victimes du régime de la Terreur, pendant la Révolution Française. Pendant un an et demi, en 1793, le Comité de Salut Public sous la férule de Robespierre, envoya plus de 17000 personnes à l'échafaud.

De cette époque date l'emploi de terreur et de terroriste, tout mouvement le plus souvent étatique, se chargeant de faire régner l'ordre par la force et la violence. Les libertés de sûreté passant à la trappe, entraînant toutes les autres.

Salus populi summa lex esto, que le salut du peuple soit la loi suprême disaient les Romains. Maxime de droit public qui justifie un droit dictatorial. Nous sommes en État d'Urgence, situation d'exception qui autorise l'État à agir sui generis, mais temporairement.

Espérons qu'au terme fixé par le Parlement, le Pays puisse recouvrer la Paix, et reprendre un régime politique apaisé.